

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 décembre 2012  
~~~~~

**BUDGET PRINCIPAL 2012**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°2.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO, Madame Monique GIBERT -M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Excusés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Claude BEDES, M. Robert SIEGEL

Absents :

M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les crédits prévus au budget principal 2012 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 011, 012 et 70 de la section de fonctionnement (prise en compte des 3 crèches associatives qui ont intégré la CCVH au 1<sup>er</sup> septembre), et des chapitres 1070 et 458123 de la section d'investissement,

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 15 850€ sur plusieurs articles pour prendre en compte les dépenses à caractère général de la crèche Les Pitchounets à Aniane, de 10 240€ sur plusieurs articles pour prendre en compte les dépenses à caractère général de la crèche Le Berceau à Montarnaud et de 20 210€ sur plusieurs articles pour prendre en compte les dépenses à caractère général de la crèche Chrysalides et Papillons à St André de Sangonis (pour la période du 01/09/12 au 31/12/12) ;
- **Chapitre 012 « Charges de personnel »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 113 540€ sur l'article 64111 pour prendre en compte les dépenses de personnel de la crèche Les Pitchounets à Aniane, de 101 660€ sur l'article 64111 pour prendre en compte les dépenses de personnel de la crèche Le Berceau à Montarnaud et de 128 060€ sur l'article 64111 pour prendre en compte les dépenses de personnel de la crèche Chrysalides et Papillons à St André de Sangonis (pour la période du 01/09/12 au 31/12/12); en outre il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 60 000€ sur l'article 64111 pour prendre en compte des dépenses supplémentaires entre autres de vacataires et saisonniers sur le Service Ordures Ménagères ;
- **Chapitre 70 « Produits des services »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 80 000€ sur plusieurs articles pour prendre en compte les recettes de la crèche Les Pitchounets à Aniane, de 71 900€ sur plusieurs articles pour prendre en compte les recettes de la crèche Le Berceau à Montarnaud et de 83 910€ sur plusieurs articles pour prendre en compte les recettes de la crèche Chrysalides et Papillons à St André de Sangonis (période du 01/09/12 au 31/12/12) ;
- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une diminution de crédits de 49 390€ + 40 000€ + 64 360€ + 60 000€ soit un total de 213 750€ sur l'article 618 pour prendre en compte les dépenses supplémentaires des crèches associatives d'Aniane, Montarnaud et St André de Sangonis non couvertes par les recettes supplémentaires rajoutées au chapitre 70 (pour la période du 01/09/12 au 31/12/12) ainsi que les dépenses supplémentaires de personnel rajoutées au service Ordures Ménagères ; la partie de diminution de crédits concernant les crèches concorde par ailleurs avec la diminution de charges sur le chapitre 014 (baisse des reversements d'attribution de compensation aux communes concernées par le transfert des 3 crèches associatives au 01/09/12) ;

## SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 1070 « Centre ressources Abbaye »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 600€ sur l'article 2188 afin de prendre en compte un dépassement sur les dépenses prévues (10 311€ de frais pour l'exposition de l'abbaye d'Aniane et 240€ d'achats d'ouvrages pour une opération budgétée à 10 000€ en 2012) ;
- **Chapitre 458123 « Opération d'investissement sous mandat Traverse de Jonquières »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 10 000€ sur l'article 458123 dépenses et l'article 458223 recettes afin de prendre en compte un dépassement sur les dépenses prévues (25 000€ prévu en 2012) ;

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

## DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-dessous, d'un montant de 235 810€ d'augmentation de crédits et de 213 750€ de virements de crédits au sein de la section de fonctionnement, et d'un montant de 10 600€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget principal 2012.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-60612 « Electricité » - PIT (dépenses)		7 920€
011-60612 « Electricité » - BER (dépenses)		3 000€
011-60612 « Electricité » - CHRY (dépenses)		7 500€
011-60623 « Alimentation » - PIT (dépenses)		2 640€
011-60623 « Alimentation » - BER (dépenses)		200€
011-60623 « Alimentation » - CHRY (dépenses)		5 000€
011-60632 « Petit équipement » - PIT (dépenses)		1 530€
011-60632 « Petit équipement » - BER (dépenses)		2 000€
011-60632 « Petit équipement » - CHRY (dépenses)		500€
011-6068 « Fournitures diverses » - PIT (dépenses)		530€
011-6068 « Fournitures diverses » - BER (dépenses)		1 300€

011-6068 « Fournitures diverses » - CHRY (dépenses)		500€
011-6156 « Maintenance » - PIT (dépenses)		200€
011-6156 « Maintenance » - BER (dépenses)		300€
011-6156 « Maintenance » - CHRY (dépenses)		200€
011-616 « Assurances » - PIT (dépenses)		400€
011-616 « Assurances » - BER (dépenses)		300€
011-616 « Assurances » - CHRY (dépenses)		280€
011-6182 « Documentations » - PIT (dépenses)		100€
011-6182 « Documentations » - BER (dépenses)		100€
011-6182 « Documentations » - CHRY (dépenses)		100€
011-6218 « Personnel extérieur » - PIT (dépenses)		1 090€
011-6218 « Personnel extérieur » - BER (dépenses)		1 600€
011-6218 « Personnel extérieur » - CHRY (dépenses)		3 220€
011-6236 « Publicité, publications » - PIT (dépenses)		100€
011-6236 « Publicité, publications » - BER (dépenses)		100€
011-6236 « Publicité, publications » - CHRY (dépenses)		100€
011-6261 « Affranchissements » - PIT (dépenses)		340€
011-6261 « Affranchissements » - BER (dépenses)		340€
011-6261 « Affranchissements » - CHRY (dépenses)		300€
011-6288 « Frais formation » - PIT		1 000€

(dépenses)		
011-6288 « Frais formation » - BER (dépenses)		1 000€
011-6288 « Frais formation » - CHRY (dépenses)		2 510€
012-64111 « Rémunération » - PIT (dépenses)		113 540€
012-64111 « Rémunération » - BER (dépenses)		101 660€
012-64111 « Rémunération » - CHRY (dépenses)		128 060€
70-70632 « Prestation CAF » - PIT (recettes)		50 000€
70-70632 « Prestation CAF » - BER (recettes)		49 900€
70-70632 « Prestation CAF » - CHRY (recettes)		53 060€
70-7067 « Participations familles et autres » - PIT (recettes)		30 000€
70-7067 « Participations familles et autres » - BER (recettes)		22 000€
70-7067 « Participations familles et autres » - CHRY (recettes)		30 850€
011-618 « Divers » - ADM (dépenses)	213 750€	
012-64111 « Rémunération » - SOM (dépenses)		60 000€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
1070-2188 « Centre ressources Abbaye » - CLT (dépenses)		600€
1070-10222 « FCTVA » - CLT (recettes)		100€
1070-1641 « Emprunts » - CLT (recettes)		500€
4581-458123 « Traverse de Jonquières – AE (dépenses)		10 000€
4582-458223 « Traverse de Jonquières – AE (recettes)		10 000€

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 745 le 18/12/2012  
Publication le 18/12/2012  
Notification le 18/12/2012  
**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**  
Gignac, le 18/12/2012  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20121217-lmc130182-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

